



SPORT-SCHÉISS-CLUB KÄL

Association sans but lucratif

B.P. 35

L-3601 KAYL

BCEE – LU10 0019 1055 6713 3000 CCPL-LU73 1111 0344 8449 0000

Téléphone: +352 26 56 14 26 * Fax: +352 26 56 14 27 E-Mail:

ssck@pt.lu

REGLEMENT INTERNE < JEUNES >

- 1°.- L'âge minimum d'admission est de dix (10) ans accompli.
- 2°.- La cotisation annuelle est de 30.-€ par jeune. Un droit d'inscription n'est pas demandé.
- 3°.- Pendant la première année, pistolet ou fusil à air comprimé et équipement sont mis à disposition du jeune. En contrepartie, le jeune doit participer aux manifestations auxquels le club l'invitera. (Cortèges et manifestations patriotiques officielles). Cette année est considérée comme préformation.
- 4°.- A la 2^e année après l'admission, le jeune doit acquérir sa propre arme et équipement. Une arme ne sera plus mise à la disposition, sauf en cas de force majeure (à déterminer par la Commission des Jeunes et approuvé par le Comité). A partir de ce moment, le jeune entamera la formation proprement dite et participera à des tournois organisés par le club ou par les autres clubs. L'inscription est payée par le club. En plus il doit toujours participer aux manifestations auxquels le club l'invitera de participer. En contrepartie il a droit à une ristourne de 3.-€ pour participation aux événements suivantes :
 - Entraînement
 - Stage avec entraîneur
 - Concours de tir organisé par le club ou un autre club
 - Participation aux manifestations extra-sportives du club
 - Participation aux CFE dans une équipe du club
- 5°.- A partir de la troisième année d'appartenance au club, la cotisation sera de 55.-€ (cinquante-cinq)
- 6°.- Lors des stages d'entraînement, le repas de midi sera offert par le club. Les boissons sont à charges des participants.
- 7°.- Les frais de munitions, de cibles et les droits de participations aux concours de tir sont à charge du club
- 8°.- Lorsque le jeune aura atteint sa majorité civile (18 ans), il devra s'acquitter de la totalité de cotisation (110.-€). A partir de ce moment, il sera membre actif à part entière avec droit de vote lors de l'Assemblée Générale

Mil MANDERSCHIED
Directeur technique

Georges SEIL
Président